

# **Badische Landesbibliothek Karlsruhe**

**Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe**

**Maneige royal, où l'on peut remarquer le défaut et la perfection du chevalier en tous les exercices ...**

**Pluvinel, Antoine**

**Paris, 1624**

Illustration: Figure 3. idem

[urn:nbn:de:bsz:31-143628](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:bsz:31-143628)



LES REGLES QUE DOIT  
OBSERVER LE CAVALIER.



A. A. La face du Cavalier doit regarder devant entre  
les deux oreilles du cheval.  
C. D. Les deux épaules doivent également faire  
un point croisé au dos et la croupe avancée.  
E. F. La main gauche tenant la bride environ trois  
doigts au dessus le pommeau de la selle.  
G. La main droite tenant une halbride un peu plus  
chaussée avec la main gauche du cheval.  
H. Les deux selles également alignées au corps.  
I. Les sangles sont avancées et les gonnas fermés.  
K. L. La pointe du pied proche de la pointe du cheval  
et le talon plus bas que la pointe du pied tenu en  
liberté.

Pl. 7. de l'art. 1700.

UNIVERSITÄT  
KÖLN